

Délibération n° 2017-283

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTEE PAR PLURIAL NOVILIA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 46-50 ROUTE D'ORLEANS ET POUR LA CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DE LA CHAPELLE A MONTLHERY

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	56
Présents et représentés	:	72
Votants	:	72

Le mercredi 22 novembre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 16/11/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2017-283

M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES
 Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU
 Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR

Délibération n° 2017-283

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Florence LORTON donne pouvoir à M. Rémi BETIN
 M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
 Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 M. Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
 M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Pierre COSTI
 M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Patrice GILBON
 Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DELAHAYE

Objet : GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTEE PAR PLURIAL NOVILIA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 46-50 ROUTE D'ORLEANS ET POUR LA CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DE LA CHAPELLE A MONTLHERY

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3231-4-1, L.3231-4-1, R3231-1, L.3211-1, L3131-2 et R3131-1, L 5111-4, L 5216-1 et suivants;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU l'article R221-19 du Code monétaire et financier ;

VU la demande de la SA HLM Plurial Novilia sollicitant la Communauté Paris-Saclay pour l'octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50% dans le cadre de la construction en VEFA de 25 logements locatifs sociaux (PLUS et PLAI) au 46-50 route d'Orléans d'une part, et de 35 logements locatif sociaux (PLUS et PLAI) rue de la Chapelle d'autre part, à Montlhéry ;

VU les contrats de prêt n°62169 et n°62167 en annexe, signés entre Plurial Novilia, ci-après nommé l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

VU le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par délibération du Conseil communautaire n°2016-455 du 16 novembre 2016 ;

CONSIDERANT que les règles fixées dans le pacte financier et fiscal de solidarité approuvé le 16 novembre 2016 sont respectées ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n° 1 « Aménagement et Attractivité territoriale, PLH et Logement, Gens du voyage, Numérique et Urbanisme » du 9 novembre 2017 et de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources humaines, Services aux petites communes » du 14 novembre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 2 848 156 euros pour l'un et de 3 944 021 euros pour l'autre, souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n°62169 et n°62167 constitués chacun de 4 lignes de prêt, réparties de la façon suivante :

Délibération n° 2017-283

Contrat de prêt n° 62 169 :

- Prêt PLAI à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 348 744 €
- Prêt PLAI foncier à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 187 785 €
- Prêt PLUS à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 503 407 €
- Prêt PLUS foncier à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 384 142 €

Contrat de prêt n° 62 167 :

- Prêt PLAI à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 467 272,50 €
 - Prêt PLAI foncier à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 251 608 €
 - Prêt PLUS à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 723 534,50 €
 - Prêt PLUS foncier à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 529 595,50 €
2. DIT que la garantie de la Communauté d'agglomération, pour chaque prêt, est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
 3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
 4. ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré le mercredi 22 novembre 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (72 VOIX)

Délibération n° 2017-283

72 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2017 11 22 - Luc 122174-DE

Date AR Préfecture :

29.11.2017